



Comité Technique Local du 15 avril 2021

Ce Comité Technique Local s'est tenu sous la forme d'une visio-conférence. Il a commencé à 9 h 00 et s'est terminé à 12 h 45. La présidence était assurée par M. Claude Girault, Directeur des Finances Publiques du Pas-de-Calais, le secrétariat par M. Didier Vermeersch et le secrétariat-adjoint par F O DDFiP 62.

Ordre du jour :

Transfert partiel de l'activité SPL de la Trésorerie d'Avesnes-le-Comte vers la Trésorerie de Bapaume et de la Trésorerie d'Aubigny-en-Artois vers la Trésorerie d'Arras Municipale (pour avis)

Transfert de la gestion de 4 communes du Pas-de-Calais relevant de l'EPCI Flandre Lys vers la DRFiP du Nord (pour avis)

Bilan des campagnes déclaratives et des avis (pour information)

Dispositif de campagne IR 2021 (pour information)

Budget - Opérations immobilières : bilan 2020 et prévisions 2021 (pour information)

Bilan des entretiens professionnels 2020 (pour information)

Questions diverses

Organisations
syndicales participant à
ce Comité



La représentante
CFTC DDFiP
Pas de Calais



Nathalie Jeamart, Titulaire, SGC de LENS

DECLARATION LIMINAIRE

Nous n'avons pas fait de déclaration liminaire au cours de ce CTL. En effet, pourquoi en faire une ?

Faire une déclaration liminaire dans laquelle nous aurions rappelé pour la n-ième fois à notre directeur que nous sommes opposés à ses tristes projets de NRP et pour lui rappeler également qu'il nous entend, certes, mais qu'il ne nous écoute pas. Pour lui dire, une fois de plus, qu'il ne fait pas dans le dialogue social, mais dans le monologue... En effet, à titre « anecdotique » au cours du CTL de seconde convocation du 2 avril, il a représenté l'ensemble de ses 8 points sans effectuer le moindre changement. De plus, ce jour là, il n'avait répondu à aucune questions diverses.

Dans ces conditions, faire une déclaration liminaire ne sert strictement à rien.



Point 1 : Transfert partiel de l'activité SPL de 2 Trésoreries

Transfert partiel de l'activité SPL de la Trésorerie d'Avesnes-le-Comte vers la Trésorerie de Bapaume

La Direction propose de mettre en conformité les périmètres de la trésorerie mixte d'Avesnes-le-Comte et de la trésorerie mixte de Bapaume avec la carte des intercommunalités, avec effet au 1er septembre 2021. Le présent projet concerne le transfert de 6 communes de la Communauté de communes Sud Artois¹, actuellement gérées par la trésorerie mixte d'Avesnes-le-Comte, vers la trésorerie mixte de Bapaume.

A noter, car s'est important, que ce transfert ne s'accompagne d'aucun transfert d'emploi. L'impact éventuel de ce transfert de charge sera examiné dans le cadre du dossier emplois. Ce projet a été présenté aux responsables de service le 19 mars 2021 et a recueilli leur avis favorable.

Transfert partiel de l'activité SPL de la Trésorerie d'Aubigny-en-Artois vers la Trésorerie d'Arras Municipale

Il est proposé de mettre en conformité les périmètres de la trésorerie mixte d'Aubigny-en-Artois et de la trésorerie spécialisée d'Arras Municipale avec la carte des intercommunalités avec effet au 1 er septembre 2021. Le présent projet concerne le transfert de la commune d'Acq, commune membre de la communauté urbaine d'Arras, actuellement gérée par la trésorerie mixte d'Aubigny-en-Artois, vers la trésorerie spécialisée d'Arras municipale.

Ce transfert ne s'accompagne d'aucun transfert d'emploi. L'impact éventuel de ce transfert de charge sera examiné dans le cadre du dossier emplois. Ce projet a été présenté aux responsables de service le 19 mars 2021 et a recueilli leur avis favorable

CFTC DDFIP 62 a voté CONTRE ces deux projets



Point 2 : Transfert de la gestion de 4 communes du Pas-de-Calais relevant de l'EPCI Flandre Lys vers la DRFiP du Nord

La Direction nous informe que quatre communes du Pas-de-Calais (Fleurbaix, Laventie, Lestrem et Sully-sur-la Lys) sont membres de la Communauté de Communes Flandres-Lys, EPCI interdépartemental géré par un poste comptable de la DRFiP Hauts-de-France . Ces 4 communes sont actuellement gérées par la trésorerie de Laventie , dont la fermeture est prévue au 1er septembre 2021.

Afin de mettre en conformité le périmètre de la CC Flandres-Lys, la DDFIP du Pas-de-Calais et la DRFiP des Hauts de France envisagent de transférer la gestion de ces 4 communes au 1er septembre à la trésorerie d'Hazebrouck. Les communes et l'EPCI auraient, ainsi, les mêmes interlocuteurs en matière de conseil et de gestion financière. Les communes, ainsi que leurs CCAS, de Laventie, Fleurbaix, Lestrem et Sully-sur-la-Lys seraient transférés vers la trésorerie de Hazebroucq au 1er septembre 2021,

Si la Direction n'avait pas décidé de fermer la trésorerie de Laventie au 1er septembre prochain, ce transfert de communes du Pas-de-Calais vers le Nord n'aurait pas lieu d'être. Donc, CFTC DDFiP 62 a voté Contre ce transfert.



Point 3 : Bilan des campagnes déclaratives et des avis

La campagne déclarative 2020 sur les revenus 2019 (20 avril au 30 juin) a été marquée par l'absence de réception physique des usagers (jusqu'au 25 mai) et la limitation du nombre d'agents sur site en raison du confinement induit par la crise sanitaire. En effet, l'organisation des SIP a été adaptée pour permettre le respect des consignes de sécurité au sein du service (maintien des distances de travail, respect des gestes barrière...), et la mobilisation des agents, sur place, a été proportionnée en conséquence.

Le volume de sollicitations par voie de demandes e-contacts, téléphone ou BALF s'est trouvé logiquement accru par l'absence réception physique. Le nombre de demandes e-contacts arrivées dans les SIP durant la campagne déclarative 2020 a augmenté de 85 % par rapport à la campagne déclarative 2019 pour atteindre 24.140 demandes. Afin d'aider les SIP dans leur démarche d'accompagnement des usagers, un dispositif exceptionnel a été engagé pour permettre à des services extérieurs de traiter des e-contacts reçus par les SIP.

Selon la direction, la campagne des avis 2020, du 27 juillet au 18 décembre, constitue une étape majeure pour l'accueil téléphonique au niveau départemental. Cette année, la campagne marque l'entrée en vigueur de la convergence des plates-formes actuelles (CC, CIS, CPS) en un modèle unique de centre de contact qui mutualise les compétences métiers des trois entités.

Cette évolution a entraîné la fermeture des numéros « historiques » des CC, CIS et CPS au profit d'un numéro unique national d'assistance aux particuliers. La mise en place nationale de ce numéro unique de contact, en remplacement des numéros des services locaux présent sur l'ensemble des avis IR/TH/TF a pour objectif de réduire les sollicitations téléphoniques de nos SIP et trésoreries mixtes. **D'ailleurs, de nombreuses trésoreries mixtes vont fermer en 2021 la DDFIP a donc pris les devants !!! en créant son numéro unique de contact...**

Malgré la réouverture des sites au public, les tendances observées lors de la campagne déclarative se retrouvent pour la campagne des avis : diminution de la fréquentation physique (- 36 % par rapport à 2019) et, en parallèle, hausse des flux sur tous les autres canaux (+ 28 % de demandes econtacts et de courriels sur la BALF reçus, + 5 % d'appels décrochés et rendez-vous multipliés par 4,6).



Point 4 : Dispositif de campagne IR 2021

Concernant ce sujet très important qu'est le dispositif de campagne déclarative pour 2021, nous avons posé un certain nombre de questions à la direction au cours du CTL du mois de mars. Des questions concernant la crise sanitaire liée à la Covid-19 et à l'accueil du public. La direction n'a pas répondu à nos questions, que ce soit au cours du CTL de seconde convocation ou au cours du dernier CHSCT. Comme à son habitude, un grand silence radio. Ci dessous, vous trouverez les éléments que la direction nous a transmis sur ce sujet. C'est vague, et très flou

La campagne déclarative est un temps de notre activité pendant laquelle les attentes des usagers sont parmi les plus fortes, notamment en présentiel : aussi, les centres des finances publiques resteront ouverts. Toutefois, pour tenir compte du contexte sanitaire dans le département, l'accueil sur rendez-vous sera nettement privilégié, tout comme l'accueil téléphonique lequel peut être réalisé en télétravail.

Ainsi, les matins des jours ouvrés, l'accueil sera ouvert en libre accès ainsi qu'aux usagers ayant pris rendez-vous. Les lundis et mardis après-midi, l'accueil sera limité exclusivement aux rendez-vous. Et l'accueil des centres des finances publiques continuera d'être fermé les mercredis, jeudis et vendredis l'après-midi.

L'accueil au tout venant sera organisé sous la forme d'un accueil primaire qui permettra de répondre aux questions simples, au dépôt de déclaration ou aux paiements. L'accueil secondaire sera organisé exclusivement sur rendez-vous. Les usagers souhaitant être reçus rempliront une fiche de rappel téléphonique sur laquelle ils indiqueront leurs coordonnées et la question pour laquelle ils souhaitent une réponse. Ces fiches seront ensuite exploitées par les agents qui procéderont à un rappel téléphonique des usagers. Dans l'hypothèse où l'agent ne pourrait pas répondre à la question de l'utilisateur par téléphone, il proposera alors un rendez-vous en présentiel. Les fiches de rappel téléphonique pourront être distribuées dans la file d'attente par un agent voltigeur.

Pour assurer le bon déroulement de ces modalités d'accueil, un vigile ou un agent encadrant du SIP pourra filtrer les entrées à la fois pour faire respecter la jauge mais également pour orienter les usagers (avec ou sans rendez-vous). Il sera nécessaire d'informer les services présents dans le CDFIP de l'accueil uniquement sur rendez-vous les lundi et mardi après-midi.

Ces consignes devront s'inscrire dans le cadre des consignes de prévention de la crise sanitaire connues à ce jour. Elles imposent un strict respect de l'ensemble des gestes barrière et un développement volontariste du télétravail, comme le demandent nos autorités et le directeur général. Elles peuvent évoluer à tout moment, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire dans le département.

En ce qui concerne l'organisation matérielle, un recensement des besoins en vue de la campagne déclarative a été adressé aux responsables de SIP à la fin février. Une synthèse de ces besoins a été transmise à la Division BIL qui a pu prendre en compte la plupart des besoins exprimés en matière de téléphone portable, de parois en plexiglass, et de recrutement de vigiles



Point 5 : opérations immobilières

bilan 2020 et prévisions 2021

La direction prévoit son budget immobilier de 2021 selon différentes priorités :

Périmètre des bâtiments soumis à loyer budgétaire

Reprise dans la programmation de la part significative d'entretien préventif

Opérations présentant un enjeu de sécurité

Opérations d'accessibilité financées par le FIPHFP (fond d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) et opérations d'adaptation d'accessibilité programmée.

Les actions listées dans sa programmation devront se raccrocher à l'un des axes suivants :

Sécurisation du parc

Pérennité et maintien en état

Mise en accessibilité

Amélioration de la performance énergétique .

Pour 2021 la conduite d'opérations pour la réhabilitation du site de Lillers a été retenue pour un montant de 107.000 € au titre de l'amélioration de la performance énergétique.

L'opération d'aménagement du Centre de Contact de Lens étant pilotée directement par l'administration centrale, elle ne figure pas sur les projets immobiliers de la Direction.

Opérations Immobilières qui seront réalisées par l'Administration Centrale		
Structure bénéficiant des travaux	Nature des travaux	Montant
SGC Arras	Aménagements intérieurs	10.000 €
SIE / SGC Béthune	Aménagements intérieurs et désamiantage	105.000 €
SGC Ecuire	Désamiantage et Aménagement des locaux pour arrivée du SGC	120.000 €
SGC Longuenesse	Aménagements intérieurs	15.000 €
CDFiP Saint-Pol sur Ternoise	Désamiantage et Aménagement des locaux pour arrivée du SGC	200.000 €



Point 6 : Bilan des entretiens professionnels 2020

Ci-dessous, voici quelques précisions apportées par la direction.

Les évaluateurs ont ainsi en 2020 obligatoirement attribué dans l'application EDEN-RH la valeur «référence» aux agents de catégorie A, B ou C à évaluer (agents justifiant d'au moins 180 jours d'activité en 2018). Il est rappelé que la valeur «référence» est une valeur technique qui signifie la référence au statut en termes d'avancement d'échelon (cadencement unique) et ne traduit en aucun cas la valeur professionnelle des agents.

Les agents de la DGFIP ont continué de bénéficier, en 2020, de l'entretien professionnel selon les modalités habituelles, sous réserve des aménagements découlant de l'entrée en vigueur dès 2018 des nouvelles règles de gestion pour l'établissement des tableaux d'avancement de grade dans les catégories B et C et des listes d'aptitude. Le compte-rendu a ainsi été complété de l'avis de l'évaluateur sur l'aptitude de l'agent de catégorie B ou C à exercer les fonctions du corps supérieur.

Une appréciation particulière (avis motivé) sur les perspectives d'accès au grade supérieur a été émise par les évaluateurs sur les agents ayant au moins trois ans d'ancienneté dans le dernier échelon de leur grade lorsque l'accès à ce grade ne résulte pas d'une promotion interne (par voie de concours ou au choix). Les agents concernés ont été relativement peu nombreux (comme en 2018, neuf inspecteurs ayant atteint le 11ème échelon et un contrôleur 2ème classe ayant atteint le 13ème échelon) et les chefs de service concernés en ont été informés par la division RH.

L'attention des évaluateurs a été rappelée sur le rôle accru du tableau synoptique et des appréciations du fait de la suppression des attributions des réductions/majorations d'ancienneté pour apprécier la valeur professionnelle des agents dans les opérations de sélection (liste d'aptitude ou tableau d'avancement)

Le recul constaté depuis 2018 des recours portés devant l'Autorité hiérarchique se confirme : 5 dossiers contre 9 en 2019 et 12 en 2018 (37 en 2017). Il s'explique essentiellement par la généralisation de la disparition des réductions-majorations d'ancienneté à l'ensemble des catégories de personnel.

Le bilan chiffré :

Le nombre d'agents évalués en 2020 dans le Pas-de-Calais est de 1 236 (1 286 en 2019 et 1 273 en 2018) et se décompose comme suit :

grade	nombre d'agents évalués	pourcentage
inspecteur	215	17,39%
contrôleur	591	47,82%
géomètre	20	1,62%
agent	382	30,91%
ast	28	2,26%
total	1236	100,00%

Le nombre de recours devant l'Autorité Hiérarchique est de 5 et se décompose comme suit :

Grade	Nombre de recours A H	%age de recours AH / au nombre d'agents de la catégorie	Satisfaction totale	Rejet partiel	Rejet total
Inspecteur	1	0,46%	0	1	0
Contrôleur	3	0,50%	1	2	0
Agent	1	0,26%	0	1	0

Les points 1 et 2 de cet ordre du jour ont fait l'objet d'un vote unanimement **CONTRE** de la part de nos organisations syndicales.

La Direction a donc prévu un CTL de seconde convocation le 23 avril prochain.

